

N° 255 bis/15

Rapport de la commission permanente
des finances chargée d'étudier les comptes
communaux de l'année 2014

Vallorbe, le 5 juin 2015

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, (COFIN), présidée par M. Jacques-André Chezeaux et composée de Mmes Anne Rocca, Christelle Perrottet, rapporteur, Lorianne Bogliano-Foretay et de MM Jean Fleurimont, Johann Mange et Gilberto Alemanni s'est réunie le 28 mai pour examiner le rapport susmentionné. Mme Christelle Perrottet était excusée pour cette séance (raison professionnelle).

La COFIN tient à remercier particulièrement Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence et les informations précises et complètes concernant les comptes communaux.

Après amortissements et dotations aux provisions, le bouclage des comptes est le suivant :

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Total des revenus	CHF 19'592'163.07	CHF 16'454'315.--	CHF 19'102'933.35
Total des charges	CHF 19'548'229.48	CHF 16'425'785.--	CHF 19'061'806.05
Excédent de recettes	CHF 43'933.59	CHF 28'530.--	CHF 41'127.30

La COFIN relève avec plaisir l'excellent exercice 2014, qui fait ressortir une marge brute de 21.07% soit CHF 4'030'749.45. Cette marge brute supérieure à 4 millions, est une première historique pour Vallorbe. Elle est particulièrement bienvenue au regard des investissements importants en cours et à venir.

Au vu de ces résultats, des amortissements supplémentaires de CHF 1'933'314.67 ont été effectués. C'est ainsi qu'une somme de CHF 1'355'895.73 a été affectée au compte 9143.40 Maison de Commune afin de solder ce poste. Le montant total des amortissements pour l'année 2014 s'élève donc à CHF 2'890'614.67 et une somme de CHF 1'330'495.55 a été affectée à des fonds de réserve. (CHF 1'000'000.-- en faveur du fonds de rénovation des bâtiments scolaires et CHF 244'588.55 en faveur du fonds de rénovation du Casino). Ce dernier compte sera complètement utilisé en 2015 dès réception du décompte final de la TVA.

La COFIN a constaté que le plan d'investissement de la législature est parfaitement tenu et la planification financière respectée. A relever que d'autres dépenses et projets ont pu être financés dans le cadre du plafond d'endettement. Pour rappel l'endettement communal au 31.12.2014 s'élève à CHF 29'300'211.40 versus un plafond d'endettement de CHF 32'000'000.--. La COFIN est en parfait accord avec la municipalité par rapport aux investissements, entendu que la période économique actuelle (taux bas, conjoncture favorable) sont propices aux investissements, donc au développement de notre commune.

Nous notons la volonté de la commune, dans la mesure du possible, de présenter des projets autoporteurs financièrement. (garderie Tire Lune, Halle des fêtes)

L'augmentation des recettes par rapport aux prévisions provient principalement :

- Hausse significative de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, sur la fortune, à la source et des frontaliers. (CHF 752'000.--)
- Revenu lié au gain comptable sur la vente de plusieurs parcelles du patrimoine. (CHF 429'000.--) Cette manne devrait perdurer durant les prochaines années.
- Forte augmentation des remblais déposés à la gravière (CHF 205'000.--) et des taxes de raccordement (CHF 152'000.--), soit au total CHF 357'000.--.
- Retour sur la péréquation financière et sur les dépenses thématiques, supérieur aux estimations budgétisées. (CHF 621'000.--)

Nous relevons que les charges sont en augmentation, charges liées et reportées par le Canton (accueil de l'enfance, facture sociale). Cette augmentation est bien entendu étroitement liée à l'augmentation de la population et à la situation financière de la commune.

La hausse de la participation communale pour l'UAPE (Unité d'accueil petite enfance), de CHF 30'000.--, provient du « démarrage » de cette dernière en cours d'exercice, et principalement d'une subvention de CHF 22'000.-- de l'Etat qui aurait dû être versée en 2014 et qui le sera en 2015. A l'avenir, la participation communale annuelle devrait se situer aux alentours de CHF 160'000.--/an.

Au regard des projets de constructions immobilières, en cours et à venir, les prévisions démographiques de Vallorbe laissent prévoir une population aux environs

de 4000 personnes d'ici 10 ans. Cette évolution positive est bienvenue pour notre localité, nos infrastructures ayant la capacité pour faire face à cette augmentation. (scolaires, accueil petite enfance, STEP, installations sportives et de loisirs ...)

La COFIN relève avec plaisir l'excellente gestion des finances communales qui contribue au développement de notre commune.

Enfin, la commission a pris connaissance du rapport détaillé de l'organe de contrôle de notre Commune, la Fiduciaire Favre Revision SA à Lausanne, qui n'appelle pas de remarque particulière.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité des membres, vous propose de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2014
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. Les comptes communaux pour l'exercice 2014 sont acceptés tel que présentés.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président



Jacques-André Chezeaux

Le Rapporteur ad'hoc



Lorianne Bogliano-Foretay